

## **Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées**

### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que Mme Monique Vannay, domiciliée au Bouveret, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle no 1102, plan no 15 Route des Iles 94, 1897 Le Bouveret
Enseigne	:	Café-restaurant "Les Belles Truches"
Prestations	:	de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à emporter
Heures d'ouverture	:	lundi au vendredi 08h00 – 22h00 Samedi de 08h00 – 23h00
Fermeture	:	dimanche et jours fériés
Début de l'activité	:	dès le 1 <sup>er</sup> juin 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 3 mai 2019

**L'Administration communale**